

# Saint-Loup-de-Naud *Infos*

JUIN 2017 – N°6 – Le Journal Municipal



## DOSSIER

La réforme des rythmes scolaires à Saint Loup de Naud page 7

Hommage à Matthew et Michel CHARBONNIER page 3

Finances et achats page 4

Patrimoine / Environnement / Culture page 8

# MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.



Au niveau national, cette année 2017 est importante pour notre pays avec les élections présidentielles qui ont eu lieu les 23 avril et 7 mai, puis les législatives des 11 et 18 juin.

Au niveau de notre commune, les travaux de l'église ont débuté en mars et devraient se terminer la première quinzaine d'octobre.

Une étude du réseau d'eau est en cours afin d'améliorer notre rendement et éviter les pénalités de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le remplacement des branchements plomb va être effectué rue Marceau Bailleul, ce qui occasionnera quelques perturbations d'alimentation en eau certains jours. Nous prévoyons aussi d'autres travaux pour limiter les eaux parasites qui satureront notre station d'épuration.

Nous n'augmenterons pas les impôts dits locaux (habitation, foncier) malgré la diminution constante des dotations de l'État.

Nous avons doté nos agents techniques d'un nouveau tracteur tondeuse qui ramasse l'herbe, pour un meilleur travail, ainsi qu'une désherbeuse mécanique pour les allées du cimetière ; la loi « NOTRe » nous contraint de ne plus employer de produit phytosanitaire depuis janvier 2017.

Je voudrais aussi rendre hommage à Michel et son petit fils Matthew disparus tragiquement le 7 mars, dans des conditions encore non élucidées ce jour.

Soyez assurés que notre équipe municipale a pour seul objectif d'apporter un mieux vivre à tous.

En son nom et au mien, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

## SOMMAIRE :

<a href="#">FINANCES/ACHATS</a>	<a href="#">4</a>	<a href="#">RESTAURATION PORTAIL EGLISE</a>	<a href="#">8</a>	<a href="#">INFOS PRATIQUES</a>	<a href="#">15</a>
<a href="#">REGIE EAU</a>	<a href="#">6</a>	<a href="#">ENVIRONNEMENT</a>	<a href="#">10</a>	<a href="#">RECENSEMENT</a>	<a href="#">17</a>
<a href="#">TRAVAUX</a>	<a href="#">6</a>	<a href="#">COMMISSIONS COMMUNALES</a>	<a href="#">14</a>	<a href="#">AGENDA</a>	<a href="#">19</a>

# HOMMAGE À MATTHEW ET MICHEL CHARBONNIER

« Il y a des circonstances difficiles dans la vie pour lesquelles les mots ne sont pas assez forts pour exprimer ce que l'on ressent au plus profond de nous-mêmes. Dans cette tragédie et dans notre chagrin, nous avons été témoins de la générosité et de la solidarité des habitants de la commune et des environs. Ce moment où chacun doit laisser sa rancœur afin de laisser parler son cœur. J'espère que tous vos témoignages d'affections ont permis d'éclairer un peu plus leur chemin que ce soit celui du paradis, des champs Elysées ou du Nirvana. Nous disons donc simplement merci du fond du cœur à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien ».

*Merci beaucoup, la famille CHARBONNIER.*

Le 07 mars 2017, Michel CHARBONNIER et son petit fils Matthew trouvaient la mort, dans un tragique accident, aux abords de la Mairie et de l'école. Quelle tragédie pour la famille et pour nous tous !

La Commune s'est arrêtée de vivre à 16h ! Tristesse, stupéfaction et incompréhension sont encore dans nos têtes.

Michel était un personnage haut en couleur. On retiendra son dévouement, son implication au sein du Conseil Municipal, mais aussi ses convictions. Il aimait rendre service à tous ceux qui le lui demandaient.

Ses passions, il les transmettait avec tant de ferveur, que lorsqu'on l'écoutait on était transporté dans son univers.



Nous voulons souligner le courage des personnes qui sont intervenues pour essayer de les sauver. Nous remercions tous les soutiens apportés à la famille, mais aussi à tous les habitants et les personnes extérieures.

Ils s'en sont allés main dans la main et nous ne les oublierons jamais !



# FINANCES/ACHATS

## Finances : Budget 2017 et Compte Administratif 2016

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 127 041.34 € et un déficit d'investissement de 34 409.34 €.

Les impôts directs n'augmentent pas. Nous continuons à encadrer nos dépenses.

Le budget d'investissement est conséquent du fait de la dépense principale liée à la restauration du portail de notre église. Pour 2017, le montant s'élève à 330 000 HT, financé à 80% par les subventions de la DRAC, de la Région, du Département et de la Réserve parlementaire.

La souscription que nous avons engagée au côté de la fondation du patrimoine a déjà rapporté 23 500 € à ce jour. Le club des mécènes de la fondation du patrimoine a décidé de soutenir notre projet pour un montant de 12 700 €.

L'association LES APRES MIDI DE SAINT LOUP a fait un don de 2 000€. Les concerts de Noël et la journée du patrimoine ont rapporté 1 290 €. Le tronc installé à l'église à l'attention des visiteurs par Michel Charbonnier a rapporté 188 €. Le Rotary club de Provins nous a versé la somme de 1 500 € et l'association « Les Amis des Monuments et des Sites de Seine et Marne », 1 000 €.

Sur les 66 000 € qui restaient à la charge de la commune nous avons déjà financé, grâce à ces dons, la somme de 42 178 €.

Le Conseil Municipal a maintenu :

Les aides aux activités culturelles ou sportives pour les enfants entre 5 et 16 ans pour un montant de 50 €. Merci de déposer en Mairie, un RIB, l'original du justificatif de paiement de l'activité concernée, sur lequel devra figurer les nom et prénom de l'enfant concerné avant le 30 juin 2017 (l'aide vous sera versée courant août, dans la limite des crédits budgétaires).

Une aide de 25 € pour l'achat d'une cuve hors sol d'une capacité supérieure ou égale à 300 l et inférieure ou égale à 500 l OU une aide de 40 € pour l'achat d'une cuve hors sol dont la contenance est supérieure à 500 l et inférieure ou égale à 1000 l. Cette aide est versée uniquement aux particuliers dans la limite d'une aide par foyer. Ceux-ci devront être contribuables, propriétaires de leur résidence principale à Saint Loup de Naud. Le dossier est à récupérer en Mairie. Il vous faudra : une copie de la dernière taxe foncière, au nom et à l'adresse du bénéficiaire, la copie de la facture acquittée au nom, prénom et adresse du bénéficiaire faisant apparaître le volume de la cuve hors sol (capacité minimale de 300 l et maximale de 1000 l) et un RIB.

## Tarifs services communaux applicable au 1 janvier 2017

<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
	m3 d'eau	2,466 €
	m3 assaini	2,00 €
	m3 défaut de raccordement à l'égout	3,00 €
	m3 redevance de prélèvement	0,134 €
	ouverture de compteur	30,00 €
	fermeture de compteur	30,00 €
	abonnement annuel	36,00 €
<b>CIMETIERE</b>		
	journée d'utilisation du caveau provisoire	45,00 €
	concession trentenaire	150,00 €
	case au columbarium pour cinquante ans	1 340,00 €
	renouvellement d'une case au columbarium pour 30 ans	150,00 €
<b>FPL - LOCATION</b>		
	caution FPL et locations de matériel	1 000,00 €
	ménage	150,00 €
	chauffage (du 1er novembre au 31 mars) : 1 jour	45,00 €
	chauffage 2 jours et plus (par jour)	30,00 €
<b>habitants</b>	journée	80,00 €
	jeunes < 21 ans	1/2 tarif
<b>hors commune</b>	journée	280,00 €
	2 jours	500,00 €
<b>vaisselle</b>	le week-end	30,00 €
<b>vaisselle cassée et/ou perdue</b>	par pièce	2,00 €
<b>MATERIELS</b>		
<b>chaises</b>	par 20 pour le week-end	15,00 €
<b>bancs et tables</b>	forfait 1 à 5 tables + 2 à 10 bancs pour le week-end	15,00 €
<b>chaises et tables</b>	forfait 1 à 5 tables + 6 à 30 chaises pour le week-end	20,00 €
<b>tente de réception 5m x 8m</b>	habitants de la commune - le week-end	100,00 €
<b>tente de réception 5m x 8m</b>	hors commune - le week-end	300,00 €
<b>petite tente 3m x 3m</b>	habitants de la commune - le week-end	40,00 €
<b>petite tente 3m x 3m</b>	hors commune - le week-end	100,00 €
<b>garage de la rue du Lavoir</b>	par mois	55,00 €
<b>garage de la mairie</b>	par mois	40,00 €
<b>SERVICES PERISCOLAIRES</b>		
	garderie matin - 16h et 17h	1,75 €
	cantine	4,50 €
<b>TAP</b>	Par période de vacances à vacances maxi 3 activités	15,00 €
	au-delà par activité par période	5,00 €
<b>PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>		
<b>activités créatives</b>	participation ponctuelle par enfant et/ou par adulte	10,00 €
<b>allocation activités culturelles ou sportives pour les enfants âgés de 5 à 16 ans inclus</b>		50,00 €
<b>participation financière à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur</b>		120,00 €
<b>aide à l'achat de récupérateurs d'eau hors sol de 300 à 500 Litres</b>		25,00 €
<b>aide à l'achat de récupérateurs d'eau hors sol de 501 à 1000 Litres</b>		40,00 €
<b>PHOTOCOPIES</b>		
<b>recto N &amp; B</b>	format A4 et <	0,20 €
	format A3	0,40 €
<b>recto couleur</b>	format A4 et <	2,00 €
	format A3	4,00 €

## La Régie d'eau

La commune est en régie directe avec son service eau et assainissement. Elle fait appel à un prestataire de service : Suez, pour le lavage du réservoir, l'entretien, le suivi de la station de pompage, la gestion de la station d'épuration, de la télésurveillance et la mise à disposition du service d'astreinte.

Cette année, il y a deux relevés de compteur. Un au mois de mai (entre le 9 et le 19), pour une facture en juin à régler avant le 16 juillet, et l'autre fin novembre pour une facture en décembre à régler en janvier 2018. Nous vous remercions par avance pour l'aide que vous apporterez aux agents communaux.

**Il est indispensable lors de changement de domicile (départ de la commune ou arrivée) de prendre rendez-vous en Mairie pour effectuer un relevé contradictoire, même si vous passez par une agence immobilière ou directement avec un propriétaire.**

La commune est redevable d'une amende, pour son rendement qui est de moins de 80%. C'est pour cela que vous allez voir apparaître sur votre facture d'eau une ligne redevance de prélèvement de ressource en eau. Cette redevance est obligatoire. Le conseil municipal a donc délibéré et pour ne pas augmenter le tarif de l'eau, il a réajusté le prix de l'eau.

Elle a fait appel à un bureau d'étude : HYDRATEC, pour établir un schéma diagnostique de son réseau d'eau. Celui-ci va lui permettre de mettre à jour ses réseaux, ses matériels (compteur en plomb) afin d'améliorer ce rendement, qui est pour l'année 2016 de 73 %. Des agents vont faire des relevés de nuit.



La commune dispose de plusieurs bouches d'incendie. Les arceaux, qui protégeaient ces bouches, ont été retirés sur demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours. **Nous vous demandons de bien vouloir ne pas stationner aux abords de ces panneaux.**

De plus nous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les compteurs d'eau extérieurs installés sur la voie publique.

## TRAVAUX / URBANISME

### Quelques points sur les travaux de la commune :

Des travaux ont été réalisés à l'école :

Les urinoirs des toilettes du préau ont été changés.

Des toilettes dans l'espace qui sépare la classe des CE et des CM ont été installées. Ainsi, les enfants n'auront plus à sortir sous le préau.

Les lavabos qui se trouvent entre la classe des CE et des CM ont été changés.

Une peinture anti-dérapante a été appliquée sous un préau.

Défense incendie au Noyot :

Un poteau incendie a été installé au Noyot. La Commune a créé un nouveau réseau d'eau pour alimenter l'entreprise Albin.

Des projets sont à l'étude :

Equiper le portail de l'école d'une gâche électrique (la demande de subvention auprès de l'Etat, a été infructueuse).

Installer des films de protection sur les fenêtres de l'école donnant côté rue.

Insonorisation de la classe de CE.

Réfection de la cour de l'école en bitume (partie supérieure, côté rue des écoles).

## ECOLE

### La réforme des rythmes scolaires à Saint Loup de Naud

Avant même les résultats de l'élection présidentielle, le conseil municipal avait décidé de ne plus proposer d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée 2017. Seule la garderie aurait été maintenue.

Après 3 ans de mise en place, nous en étions arrivés au bilan suivant :

- Journée trop longue pour les enfants avec toujours de l'attention et de la discipline à avoir pendant les activités.
- Difficulté à trouver des intervenants afin de proposer des activités diversifiées.
- Coûteux pour les parents et pour la municipalité.

Les parents délégués ont réalisé une enquête auprès des parents afin de savoir ce qu'ils pensaient de la réforme et ce qu'ils souhaitaient pour la rentrée 2017.

76% des parents ont répondu au questionnaire.

84% sont pour le retour de la semaine à 4 jours, 12,5% pour le maintien des 4 jours et demi d'école et 3.5% s'abstiennent.

Au vu du résultat de l'enquête et en concertation avec l'équipe enseignante et les parents délégués, un courrier va être envoyé à l'Inspectrice Académique afin de lui faire savoir que nous souhaitons revenir à la semaine des 4 jours.

Nous sommes conscients que beaucoup de parents ont été obligés de s'organiser à cause de la mise en place de la réforme et qu'il va falloir refaire de même pour la rentrée prochaine si nous obtenons satisfaction, mais le plus important n'est-ce pas le bien-être des enfants ?

D'ailleurs dans cette même optique, nous envisageons de proposer les activités créatives et multisports dans un autre cadre avec le concours du Foyer Rural, le mercredi après-midi, samedi matin ou le soir après l'école. Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les informations dès que tout sera calé.

Dans l'attente d'en savoir plus, nous restons à votre disposition. N'hésitez pas à venir nous voir en Mairie.

# PATRIMOINE / ENVIRONNEMENT / CULTURE

## Les travaux de restauration du portail de l'église

Les travaux de restauration du portail ont commencé le mercredi 25 janvier avec la première réunion de préparation de chantier.

Ce chantier est divisé en plusieurs lots :

### **Un lot n°1 : maçonnerie pierre de taille entreprise SNBR**

Réfection de la toiture en pierre de la tourelle d'escalier, assainissement des maçonneries du porche, dépose en conservation du dallage, aménagement du parvis de l'église, reprise ponctuelle des parements, fourniture et pose de projecteurs.

### **Un lot n°2 : restauration de pierres atelier ENACHE**

Nettoyage et restauration de la statuaire du portail ainsi que des arcades du porche.

### **Un lot n°3 : menuiseries atelier JEAN MARC DARDE**

Révision de la fenêtre de la façade occidentale et pose de vitrerie sur les façades nord et sud du porche.

### **Un lot n°4 : protection anti pigeons (entreprise à déterminer)**

Fourniture et mise en place d'un système de protection anti pigeons par câbles tendus sur le tympan du portail.

La durée des travaux a été estimée à 7 mois, l'église restera donc fermée pendant la durée du chantier.

Après un arrêt du chantier pendant deux semaines pour permettre l'organisation des obsèques de Michel Charbonnier et de son petit-fils, les travaux ont repris et l'atelier ENACHE a pu s'installer pour la restauration du statuaire.

Nous prévoyons d'organiser l'inauguration du portail le 21 octobre 2017. A cette occasion la population du village sera conviée à participer à ce grand évènement.





## Le tableau « l'Annonciation »

Ce tableau avait été découvert derrière celui de « Saint Loup pardonnant au roi Clotaire ». Il a été restauré avec l'aide financière du département et confié à l'atelier Darde à Provins pour encadrement. Sa réinstallation dans l'église aura lieu après la fin des travaux .



## Espaces verts, fleurissement

Certains massifs ont été repris sur Saint Loup de Naud, les végétaux qui les composaient étant en mauvais état.

Nous avons choisi, avec les employés municipaux qui ont été associés à ce projet, une base de rosiers autour desquels ont été plantés des vivaces et des arbustes. Un paillage de chanvre a été étalé afin de limiter les arrosages et la pousse des mauvaises herbes.

Les premiers massifs plantés il y a deux ans commencent à s'épanouir, ils devraient cette année fleurir les entrées du village.

Malheureusement, la haie d'ifs du cimetière n'a pas pu être taillée ce printemps, elle le sera dès que possible.

Des jardinières vont être installées sur le pont à l'entrée de St Loup de Naud et fleuries pour cet été.

Nous tenons encore une fois à remercier tous ceux qui contribuent à améliorer les espaces verts du village en tondant les chemins, le bord des routes, en fleurissant les puits, les abords des habitations et les fenêtres. De petits gestes qui rendent notre cadre de vie plus agréable.



## Objectif zéro pesticide sur tous les espaces communaux

La Commune de Saint Loup de Naud s'est engagée volontairement en 2004 dans la démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires avec l'accompagnement d'AQUI Brie. Pour renforcer cet engagement et participer à l'amélioration de la qualité de l'eau de la nappe de Champigny en respectant les bonnes pratiques d'entretien des espaces public, la commune a signé la Charte de Champigny, en 2007.

L'année dernière, la Commune a investi dans une brosse mécanique de désherbage, (pour un montant de 3 090 € HT) financée à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 30 % par le Département, ce qui a permis de faciliter le travail des agents et d'être au zéro phyto sur la voirie en 2016 (désherbage manuel début d'année suivi de l'usage de la brosse à partir de septembre). Les agents et les élus sont motivés par cette démarche et souhaitent poursuivre vers le zéro pesticide.

Si nous considérons toutes les contraintes techniques du cimetière (gravillons avec un fort potentiel d'enherbement, forte pente, surface importante) la seule alternative aujourd'hui pour ne pas utiliser de produit désherbant sur le cimetière est la binette.

Malheureusement le manque de temps et de main d'oeuvre, font que ce mode de gestion est impossible et le coût d'un prestataire, trop élevé. Nous avons aussi essayé il y a quelques années l'usage du désherbeur thermique, mais ce dernier n'a pas été concluant à cause d'une fréquence de passage et une surface trop importante (2400 m<sup>2</sup> à désherber). Par conséquent nous nous sommes orientés vers l'achat d'une désherbeuse mécanique autonome.

L'achat de ce type de matériel valorisera le travail des agents, réduira les risques pour leur santé et leur permettra d'organiser différemment leurs activités sur la voirie et le cimetière. La commune a décidé de re-solliciter l'Agence de L'Eau Seine Normandie et le Département, afin d'obtenir de nouvelles subventions.

La commune a pour objectif d'être au zéro phyto en 2018.



## Cérémonie du 8 mai 2017

Cela faisait longtemps que nous n'avions pas été aussi nombreux à nous recueillir lors d'une cérémonie commémorative afin de saluer le courage des hommes et des femmes morts pour la France. De nombreux enfants, élèves de CE et CM étaient présents accompagnés de leurs parents et de Mme ROUX, enseignante du Cours Élémentaire. Avec beaucoup de sérieux, ils ont lu un texte de Paul Eluard : « Gabriel Péri » devant toute l'assemblée.

Un grand merci pour ce moment de partage.

## La pêche électrique du mois de septembre 2016

La rivière du Dragon abrite deux espèces protégées de poissons au niveau européen, le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*). C'est pourquoi, elle a été classée au titre de Natura 2000.



©Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)



©Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Chabot (*Cottus gobio*)

Pour suivre comment évoluent ces espèces, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, réalise des pêches électriques sur la commune de Saint-Loup-de-Naud, chaque année.

Lors d'une pêche électrique, un courant généré permet d'attirer les poissons vers des épuisettes pour les capturer. Puis, chaque poisson est pesé et mesuré, puis relâché aussitôt.

Cette année, la pêche a été réalisée le 27 septembre 2016, au Moulin de Courton. Il a été inventorié 4 Lamproies et plus de 1200 Chabots.

De part leur biologie particulière, les populations de Lamproie de planer intègrent une partie des facteurs liés à la qualité de l'eau et leur habitat. L'évolution de ces populations renseigne donc sur l'évolution qualitative du milieu.

La reproduction de la Lamproie de planer se déroule entre mars et avril. Elle a été constatée cette année avec l'observation de 6 nids dont un actif. Les nids sont des « cuvettes » creusées principalement par les Lamproies mâles dans les sédiments fins. Les nids actifs sont des zones de reproduction certaine où les individus adultes sont regroupés « en pelote », en action de copulation.

Ces résultats vont être plus finement analysés et expliqués dans le rapport de suivi écologique 2016 qui sera disponible sur le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon/l-animation-du-site/les-suivis-ecologiques> au début de l'année 2017.

Pour toute question, remarque ou complément d'information, vous pouvez contacter l'animateur du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » au sein de la FDAPPMA77, en la personne de Véronique BORGNE (01 64 39 03 08 ou [natura2000.riviere77@orange.fr](mailto:natura2000.riviere77@orange.fr)).

# LE DRAGON

## Les continuités écologiques.

Les contraintes et pressions environnementales se faisant de plus en plus sentir, les procédures de gestion de l'eau ont évolué ces dernières années. La directive cadre sur l'eau (DCE), en 2000, fixe les grandes lignes de cette gestion, partagée par tous les pays européens. En France, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, qui reprend ces principes de gestions, préconise et/ou impose la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, afin qu'ils retrouvent leurs fonctions écologiques. La continuité écologique permettrait la libre circulation des poissons, des sédiments, et améliorerait la qualité de l'eau. Ce « management écologique » est nouveau pour les rivières au cours semi-artificiel, façonné par des ouvrages hydrauliques. Cette politique suppose d'aménager voire d'arasé totalement ces ouvrages.

Les bénéfices écologiques de la destruction des ouvrages ne sont pas toujours évidents. Il y a une incertitude assez forte concernant les conséquences de la destruction des ouvrages sur le paysage et le niveau d'eau.

Le ru du Dragon a été classé en liste 2, la DDE indique lors de la réunion du 16 décembre 2015 que la commune de St Loup de Naud et M. Lamoine propriétaires des ouvrages sur le ru du Dragon ont l'obligation d'assurer la continuité écologique et sédimentaire avant le 4 décembre 2017. Au de-là de cette date butoire la mise en conformité sera obligatoire, sous peine de sanction, établie par les services de l'état. Cette date est également la limite à partir de laquelle les subventions ne seront plus versées par l'Agence de l'eau pour aider les propriétaires à mettre leurs ouvrages en conformité.



Une proposition d'étude technique, du cabinet Confluences, a été envoyée à l'Agence de l'Eau en vue de définir les conditions les plus satisfaisantes pour rétablir la continuité dans le respect de la législation en vigueur et des intérêts techniques et patrimoniaux des propriétaires et riverains. Il a été demandé à l'Agence de l'eau si l'étude et les travaux pouvaient bénéficier d'un financement et de confirmer que les propriétaires pourront compter sur son soutien pour l'obtention d'une subvention.

A suivre...

# LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

Suite à la démission de Monsieur LANCHAS Michel, adjoint, Mme BELANGER Béatrice a été élue 3ème adjoint le 03 avril 2017. Les commissions et les représentants aux différents syndicats ont été modifiés comme suit :

Organismes	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Pro-vinois	Dal Pan Gilbert Nouzé Jean-François	//
SDESM	Etienne Dominique Ossola Mario	Grellet Frédérique
S.I. des Vallées de la Voulzie et du Dragon	Dal Pan Gilbert Ossola Mario	Flogny Jérôme Etienne Dominique
Syndicat Mixte AGEDI	Dal Pan Gilbert	//
SITSRP	Etienne Dominique	Pafelson Carelle
SIVOS	Nouzé Jean-François	Gouttebroze Véronique
SM Voulzie Méances	Belanger Béatrice Magniez Evelyne	Etienne Dominique
Conseil d'école	Gouttebroze Véronique	//
Commission d'Appel d'Offres	Ossola Mario Nouzé Jean-François Belanger Béatrice	Etienne Dominique Gouttebroze Véronique Sokolowski Christophe

Commissions	Président	Membres
finances et achats	Dal Pan Gilbert	Ossola Mario, Magniez Evelyne, Etienne Dominique, Sokolowski Christophe, Belanger Béatrice, Grellet Frédérique, Flogny Jérôme.
travaux / urbanisme	Dal Pan Gilbert	Nouzé Jean-François, Ossola Mario, Etienne Dominique, Flogny Jérôme, Sokolowski Christophe, Belanger Béatrice.
culture / patrimoine / environnement	Dal Pan Gilbert	Belanger Béatrice, Ossola Mario, Pafelson Carelle, Grellet Frédérique, Chouin Aurélie, Magniez Evelyne.
loisirs	Dal Pan Gilbert	Ossola Mario, Gouttebroze Véronique, Pafelson Carelle, Chouin Aurélie, Caron Christophe.
communication	Dal Pan Gilbert	Gouttebroze Véronique, Grellet Frédérique, Pafelson Carelle, Sokolowski Christophe, Caron Christophe.

## **Bruit - nuisances**

**Les bruits de voisinage** : le code de la santé publique, article R1334-31, créé par Décret n°2006 1099 du 31 août 2006 – art.1 JORF 1<sup>er</sup> septembre 2006, sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage :

***Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.***

**Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

**Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

**Saint-Loup propre** : aidez nous à garder notre village propre et pour cela ne sortez pas vos poubelles trop tôt. Et surtout une fois les éboueurs passés, pensez à les rentrer.

## **Signalement des défauts d'éclairage public**

Votre municipalité vous informe qu'un contrat de maintenance nous lie avec l'entreprise DRTP pour les vérifications et changement des ampoules de l'éclairage public. Il n'y a plus de passage régulier, de ce fait, si vous rencontrez des endroits où l'éclairage est défaillant, nous vous remercions de le signaler au secrétariat afin d'organiser son remplacement.



## **Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires**

Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les détritrus.

Pour les Points d'apports volontaires, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des détritrus. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.

## **NOUVEAUX HABITANTS**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.



## Opération tranquillité vacances



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

**Opération tranquillité vacances**

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler au Commissariat de Provins, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

### Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



# Chenilles processionnaires du chêne et du pin :

attention aux poils

Ces chenilles provoquent des réactions allergiques

Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid



## La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin. On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe. Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

### Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.

### Comment me protéger ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

En savoir plus ?  
[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)



**CONTACT**  
Agence Régionale de Santé Ile-de-France  
Tél. : 01 44 02 00 00  
[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)



# COMMUNICATION



## RECENSEMENT de la population



**LE RECENSEMENT PAR INTERNET  
C'EST PLUS PRATIQUE !**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### **Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.**

#### **À quoi ça sert ?**

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

#### **Connaître la population française :**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

#### **Définir les moyens de fonctionnement des communes :**

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

#### **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité :**

La connaissance de ces statistiques est un élément qui permet de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

#### **Comment ça marche ?**

##### **Avant la collecte :**

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

##### **Pendant la collecte :**

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

##### **Après la collecte :**

Le Maire signe le récapitulatif de l'enquête. La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux Maires et au grand public.



## Aidez-nous à faire réouvrir la déchetterie



Nous sommes aujourd'hui en mai 2017. Six années après la fermeture, force est de constater que rien n'a été fait.

Aucune réhabilitation, aucune mise aux normes n'ont été entreprises. Nous n'avons aucune explication sur le devenir de cette déchetterie.

Les habitants de notre territoire paient également leur taxe sur les ordures ménagères, nous aussi, nous avons le droit d'avoir une déchetterie de proximité.

Je soutiens la démarche de la municipalité de Longueville et je demande la réouverture de la déchetterie.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

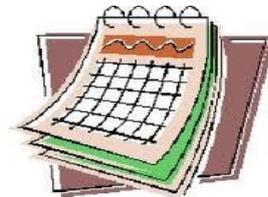
Courriel : .....

Signature

Document à retourner en mairie de Longueville 13, rue Henri Fouilleret 77650 Longueville  
ou bien par courriel à [mairie.longueville@wanadoo.fr](mailto:mairie.longueville@wanadoo.fr)

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

# AGENDA \*



## JUIN 2017

**17 juin : Fête de la Musique** sur la place de Courton le Haut organisée par la Municipalité et les associations communales. **Si vous souhaitez nous présenter vos talents musicaux, merci de vous faire connaître en Mairie.**



## JUILLET 2017

**9 juillet : 2<sup>ème</sup> brocante 2017** organisée par « Les enfants d'abord ».

**13 juillet : Feu d'artifice sur le Stade Rémy Damande** (avec la commune de Longueville).

**14 juillet : Repas et jeux proposés par la Municipalité.**

## OCTOBRE 2017

**14 octobre : Concerts en l'église « Bach : concert à 1,2,3 et 4 clavecins » à 18h puis « le concert persan » sur instruments anciens à 20h30** proposés par « Les Après-Midi de Saint Loup».

**15 octobre : Loto pour les enfants « Les enfants d'abord »** au Foyer Polyvalent de Loisirs.

**21 octobre : Inauguration du portail de l'église**

## NOVEMBRE 2017

**11 novembre : commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre.**

**18 novembre : Soirée Beaujolais « Les enfants d'abord »** au Foyer Polyvalent de Loisirs.

**25 novembre : Marché de Noël « Foyer Rural »** au Foyer Polyvalent de Loisirs.



## DÉCEMBRE 2017

**02 ou 03 décembre : Spectacle de Noël « Les enfants d'abord »** au Foyer Polyvalent de Loisirs.

\*sous réserve de modification et/ou annulation

## **ÉTAT CIVIL :**

### **NAISSANCES :**

Le 19 août 2016 PAFELSON Mayderly  
Le 24 août 2016 JAFFRÉ Arya  
Le 13 septembre 2016 CHRETIEN Mahé  
Le 13 septembre 2016 CHRETIEN Naël  
Le 16 décembre 2016 DELOLMO Ethan  
Le 22 mars 2017 CHOUIN Liam

### **MARIAGES :**

Le 10 septembre 2016  
GAUTIER Kévin et TREME Virginie  
  
Le 18 février 2017  
LUGUET Hubert et GRAVIN Nathalie  
HIMBERT Clément et HUANG Zexuan

### **DECES :**

#### **2016**

Le 29 juin TONDU Lucien  
Le 23 août DOFING veuve MIGNOT Marguerite  
Le 05 octobre PASQUIER veuve BICHARD Gisèle  
Le 07 octobre MARIETTE épouse LEDOUX Suzy  
Le 09 novembre LEQUEN Michel  
Le 08 décembre LEBLOND Dominique

#### **2017**

Le 06 janvier MAURY veuve BODOT Micheline  
Le 20 janvier STOFFELLI Pasquale  
Le 05 février TOURET veuve LELONG Michelle  
Le 07 mars CHARBONNIER Matthew  
Le 07 mars CHARBONNIER Michel  
Le 28 mars ANDREUX Christophe

**Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.**

#### **La Mairie**

Rue Paul Eluard  
Courton Le Bas  
77650 Saint Loup de Naud

#### **Accueil du public :**

Lundi : 14h30-19h  
Mardi : 10h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h  
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

**Téléphone** : 01 64 08 62 58